

Feu vert pour la nomination du nouveau juge à la Cour suprême

Article rédigé par ici.radio-canada.ca, le 24 septembre 2020

Source [ici.radio-canada.ca] La poignée d'élus républicains qu'on disait susceptibles de s'opposer au processus ont déjà donné leur feu vert.

Devant des démocrates indignés, mais impuissants, le président républicain Donald Trump semble assuré d'avoir les voix qu'il lui faut pour nommer la juge de son choix au plus haut tribunal des États-Unis, peu importe qui il désignera pour succéder à la progressiste Ruth Bader Ginsburg, morte vendredi dernier.

Minoritaires au Sénat, les démocrates ont besoin de l'appui de quatre républicains pour faire dérailler la procédure. Les républicains y disposent de 53 sièges contre 47.

Or, le dernier espoir des démocrates, le sénateur Mitt Romney, [seul élu de son camp à avoir voté en faveur de la destitution du président Trump](#), a finalement annoncé ses couleurs mardi matin : le président est dans son droit légitime de désigner le neuvième juge de la Cour suprême.

La Constitution donne au président le pouvoir de nommer les candidats à la Cour suprême, et au Sénat le pouvoir de donner son avis et son consentement, a-t-il déclaré dans un communiqué. Par conséquent, j'ai l'intention de suivre la Constitution et les précédents en étudiant la candidature de la personne désignée par le président. Si la procédure aboutit devant le Sénat, j'ai l'intention de voter en fonction des qualifications de la personne nommée.

Invoquant l'imminence de la présidentielle, le 3 novembre, deux sénatrices républicaines modérées, Susan Collins et Lisa Murkowski, ont exprimé leur opposition à la tenue d'un vote avant l'élection, mais cela ne suffira pas à bloquer la procédure.

La poignée d'élus républicains qu'on disait susceptibles de s'opposer au processus – d'autres sénateurs ayant dit au cours des dernières années être contre la nomination d'un juge peu avant une élection, comme Lindsey Graham ou Chuck Grassley, ou être loin d'être assurés de leur réélection, comme Cory Gardner au Colorado ou Martha McSally en Arizona – ont déjà donné leur feu vert.

À moins d'un revirement majeur, les démocrates seront donc impuissants à empêcher une domination encore plus marquée de la plus haute cour du pays par la mouvance conservatrice, potentiellement pour des décennies.

Selon toute vraisemblance, six juges conservateurs et trois juges progressistes siégeront donc à la Cour suprême, qui statue sur les grands enjeux de société comme l'avortement, les droits des personnes LGBTQ ou celui de porter des armes. Il semble ne rester que l'identité de la neuvième juge à dévoiler.

Il faut encore voir quel effet aura sur les électeurs ce nouveau rebondissement dans une année électorale déjà fertile en événements majeurs, dont une [pandémie ayant fait 200 000 morts aux États-Unis](#) seulement, une

[récession](#) et un mouvement [contre les violences policières et les discriminations raciales](#) ayant par moments [dégénéré en actes plus violents](#).

La nouvelle de la [mort de Ruth Bader Ginsburg](#), icône des progressistes, a fait bondir les contributions à la campagne démocrate, notamment dans les États où les luttes sénatoriales sont serrées.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)